Refonder la République

La Libération de la France par la Résistance et les forces alliées marque le retour à la légalité républicaine. La République intègre politiquement les femmes. L'important programme de réformes du Conseil national de la Résistance est mis en application par le gouvernement provisoire de la République française (1944-1946), puis la IV^e République.

I. Libération, épuration, pacification

- En juin 1944, le Comité français de Libération nationale devient le gouvernement provisoire de la République française. Sous la présidence de Charles de Gaulle, le GPRF est confronté à d'immenses chantiers : achever la Libération de la France, reconstruire le territoire et refonder la République. La situation économique est pourtant désastreuse dans certaines régions et pèse sur le quotidien des Français. Ainsi, le pain est rationné jusqu'en 1949. La France est endettée, et la monnaie perd de la valeur à cause d'une forte inflation.
- Malgré les tentatives des préfets et de l'État, une épuration sauvage se met en place lors des premiers temps de la Libération. Une « justice populaire » condamne parfois à mort les anciens collaborateurs ou ceux suspectés de l'être. L'exemple le plus frappant est le sort réservé aux femmes accusées de « collaboration horizontale ». Celles ayant eu des relations avec des Allemands sont tondues, maltraitées, parfois aussi exécutées de façon sommaire. Cette phase d'épuration, bien que brève, marque les esprits.
- Afin d'éviter les règlements de compte entre résistants et collaborateurs sous l'Occupation, le GPRF prend rapidement des décisions sur l'épuration administrative, économique ou médiatique. Des industriels, comme Louis Renault, accusés d'avoir collaboré avec l'ennemi, perdent la propriété de leur entreprise au profit de l'État. Afin d'accélérer la reconstruction et le retour à la normale, de grands groupes nationaux sont créés dans des secteurs stratégiques (SNCF pour le rail ou EDF et GDF pour le secteur de l'énergie). L'épuration touche aussi le secteur médiatique et la presse. Dès 1944, les journaux qui ont collaboré se voient interdire de publication, et leurs outils de production sont distribués aux journaux de la Résistance (ex. : Libération, Ouest-France...).

II. Le retour à l'ordre républicain

- L'année 1945 est marquée par la restauration de la République. Des élections doivent renouveler le personnel politique et refonder le régime républicain. Le 29 avril 1945, les femmes votent pour la première fois lors d'élections municipales. Le suffrage devient véritablement universel. Le 21 octobre 1945, les Françaises et les Français rejettent, par référendum, toute idée de retour à la III^e République. Ils élisent une nouvelle Assemblée constituante, chargée d'élaborer une nouvelle Constitution républicaine.
- Jusqu'en 1946, les débats sont nombreux pour fixer les principes de la nouvelle Constitution. Charles de Gaulle est favorable à un système politique dominé par le président de la République. Son projet s'oppose à celui des partis de gauche (communistes et socialistes) et du Mouvement républicain et populaire, partisans d'un régime parlementaire. Mais ces derniers se divisent eux-mêmes entre ceux désirant une assemblée unique et ceux prônant le bicamérisme (système politique dominé par deux assemblées). En janvier 1946, Charles de Gaulle démissionne de la présidence du GPRF, dénonçant le retour à un régime marqué par la rivalité des partis.
- Le 13 octobre 1946, la Constitution de la IV^e République est adoptée : elle donne naissance à un régime parlementaire au sein duquel le président de la République dispose de peu de pouvoir. L'Assemblée nationale en détient l'essentiel et joue un rôle prépondérant dans la nomination du président du Conseil. La IV^e République doit gérer dès le départ une division des forces politiques. Trois partis dominent, sans qu'aucun d'entre eux ne puisse obtenir une majorité stable pour gouverner. Il s'agit du PCF (communiste), de la SFIO (socialiste) et du Mouvement républicain populaire (parti situé au centre droit de l'échiquier politique).

III. De nouveaux chantiers, une nouvelle société

- Le GPRF et la IV^e République mettent en place les points les plus importants du programme du Conseil national de la Résistance. La République accorde de nouveaux droits aux Français.
- En 1944, le Conseil national de la Résistance, dans son programme intitulé « Les Jours heureux », prévoit des réformes afin d'instaurer un ordre social plus juste. C'est la naissance de l'État providence, dont le but est d'apporter une certaine protection et une redistribution des fruits de la prospérité à toute la population. Le GPRF institue la Sécurité sociale, créant un système de solidarité qui vise à améliorer la santé des Français. En 1946, le préambule de la Constitution de la IV^e République garantit à tous la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs.
- Par les nationalisations, l'État devient l'actionnaire principal ou le propriétaire de grandes entreprises ou administrations : la Banque de France, Air France, Renault. Il est aussi à l'origine de la création des deux grands établissements publics de l'énergie : EDF (Électricité de France) et GDF (Gaz de France).